

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 24/01/23

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2023 / 007**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 23

Exprimés : 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 janvier 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Jocelyne PION, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jean-François FICHOT, Silvia LARRANDART, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR, Nabil HAMAM, Bernard CLEMENT.

Absents représentés : Gaëlle BENOIT, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public

DOMAINE ET PATRIMOINE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE DANS LE PARC NON CONVENTIONNE

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention relative à la lutte contre l'habitat indigne a déjà été signée entre la Ville de Tonnerre et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en 2021. Cette dernière étant arrivée à échéance, il est proposé de signer une nouvelle convention entre la CAF et la Ville de Tonnerre.

Cette démarche partenariale s'inscrit dans la lutte contre l'habitat indigne menée par la ville de Tonnerre.

La présente convention a pour but d'articuler les interventions des divers acteurs ainsi que les procédures qui en découlent. L'objectif étant qu'une action globale cohérente soit mise en place sur la commune.

- Vu la convention relative à la lutte contre l'habitat indigne proposée par la CAF ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 25
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention relative à la lutte contre l'habitat indigne dans le parc non conventionné ainsi que tout document afférent à cette convention.



pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre